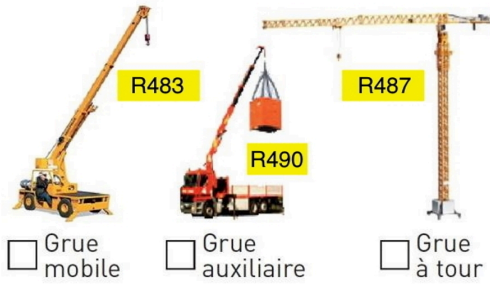


VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES DES BRAS DE LEVAGES (COMPTE RENDU FINAL)



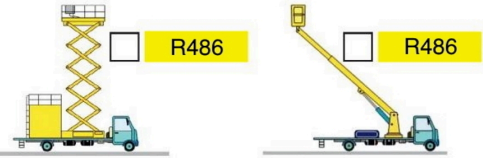
Date	4 mars 2026
N° de client	78
N° de rapport	BRA-768
N° interne de contrôle	3
Prochaine vérification	4 sept. 2026



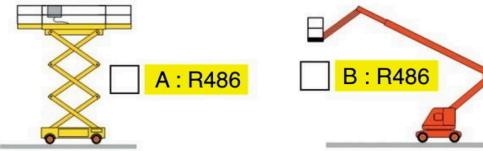
☐ Grue mobile ☐ Grue auxiliaire ☐ Grue à tour



☐ A : R486 ☐ B : R486



☐ R486 ☐ R486



☐ A : R486 ☐ B : R486



☐ Cat1A, 1B
R489



☐ Cat2A, 2B
R489



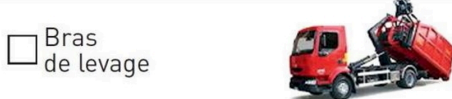
☐ Cat3 R489



☐ Cat4 R489



☐ Cat5 R489 ☐ Cat7 R489
(réparateur, contrôleur, livreur)



☐ Bras de levage



☐ Hayon élévateur



☐ BOM et compacteur



☐ Accessoires de levage



☐ Matériel de garage

- ☐ Vérification de mise en service (Article R4323-22)
☒ Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
☐ Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI

Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Non
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	Non
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Oui
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	Non

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom	Alexandre CANDAELE	Société	COQUART EU	Signature	
-----	--------------------	---------	------------	-----------	--

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : EDHD	MARQUE VÉHICULE
Modèle : AL-THM-20U	VOLVO
N° de Série : 13010020	TYPE
CATÉGORIE :	FMX420
ACCESSOIRE(S) :	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 26000.0 Kg	CT-075-GN
ANNÉE DE FABRICATION : 04/2013	Kilomètrage
Marquage CE : Oui	428115
COMPTEUR HORAMÈTRE :	N° du Parc

OBSERVATIONS

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé

N°	Observation(s) :
1	Trace résiduelle huile hydraulique constater - Suggestion : à contrôler impérativement.
2	Absence de Repère du centre de Gravité.
3	Absence de pictogrammes des zones dangereuses
4	Fonctionnement correct - Cependant il y a des tracés d'huile hydraulique apparente sur le bloc distributeur. A contrôler !



L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur :

Une contre-visite sera obligatoire :

Oui

Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : MAZY ELIE	Société : EMA V.G.P
-----------------	---------------------

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CONTRÔLEUR

EMA V.G.P
MAZY ELIE

N° d'agrément VGP : 8042307OX

Date : 4 mars 2026

Prochaine contrôle : 4 sept. 2026

Client : COQUART EU

MarqueEDHDModèleAL-THM-20UN° de Série13010020

Marquage CE : OuiL'appareil peut être utilisé : OuiUne contre visite sera obligatoire : Non

CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION

État de propreté de l'appareil satisfaisant

Oui

Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)

Oui

Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil

Oui

Zone sécurisée pour les essais

Oui

TYPE DE VÉRIFICATION

Vérification de mise en service (Article R4323-22)

Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)

✓

Vérification de remise en service (Article R4323-28)

EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (☆: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Documents règlementaires à présenter

B D NEO V/F N°

Certificat de conformité + épreuve de mise en service

✓

✓

✓

V

Manuel d'utilisation (Article R4323-1)

✓

✓

✓

V

Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)

✓

✓

✓

V

Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)

✓

✓

✓

V

Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)

✓

✓

✓

V

Ossature de l'appareil

B D NEO V/F N°

Fixations au porteur (serrage, fissures, oxydations...)

✓

✓

✓

V

Poutre d'appui des vérins de benne (fissures, oxydation...)

✓

✓

✓

V

Faux-châssis (fissures, oxydation, déformations...)

✓

✓

✓

V

Vérins de benne ((fixations, étanchéité, état des tiges...)

✓

✓

✓

V

Commandes à leviers sur les distributeurs démontés☆

✓

✓

✓

V

Clapet sur vérins de benne (fixation, tuyauteries...)

✓

✓

✓

V

Appuis centreurs

✓

✓

✓

V

Traverses d'appui (état des soudures...)

✓

✓

✓

V

Bras (état général, fissures, déformations...)

✓

✓

✓

V

Potence

✓

✓

✓

V

Vérin de potence

✓

✓

✓

V

Patins de calage potence (si coulissante)

✓

✓

✓

V

Articulation bras/biellette

✓

✓

✓

V

Dispositif de verrouillage bras/biellette

✓

✓

✓

F

Biellette

✓

✓

✓

V/F

Verrouillage(s) de benne (vérin, crochets, goupilles)

✓

✓

✓

V

Le verrouillage de caisse paraît mécaniquement défectueux (présence de suintement autour du bloc du verin de verrouillage)☆

✓

✓

✓

V

Galets de roulement

✓

✓

✓

V

Crochet de levage (usure, déformations, soudures...)

✓

✓

✓

V

Chaînes de levage (bras à chaînes)

✓

✓

✓

V

Conduites hydrauliques (rigides et flexibles)

✓

✓

✓

V

Vérins anti-cabrage ou béquille à rouleau

✓

✓

✓

V

Bloc distributeurs (fuites, fixations...)

✓

✓

✓

V

1

Faisceau électrique (connexions des distributeurs...)

✓

✓

✓

V

Conduites pneumatiques de commande

✓

✓

✓

V

Réservoir d'huile hydraulique (niveau, état, fixation...)

✓

✓

✓

V

Conduites de refoulement pompe et retour réservoir

✓

✓

✓

V

Barre anti-encastrement escamotable

B D NEO V/F N°

N° d'homologation :Néant

État général (déformations, articulations,...)

✓

✓

✓

V

Fonctionnement

✓

✓

✓

F

Dispositifs règlementaires

B D NEO V/F N°

Repère de centre de gravité

✓

✓

✓

V

2

Plaque de charge Est-ce que la C.M.U. sur la plaque de charge est la même que celle du certificat de carrossage ?☆

✓

✓

✓

V

Abaque(s) de charge, CMU = 26000 Kg

✓

✓

✓

V

Plaque constructeur

✓

✓

✓

V

Avertissement des zones dangereuses

✓

✓

✓

V

3

Consignes de sécurité à chaque poste de commande

✓

✓

✓

V

Dispositifs d'immobilisation de la machine en cas d'incident (arrêt d'urgence à chaque poste de commande)☆

✓

✓

✓

V

Poste de commande

B D NEO V/F N°

Accès au poste de commande

✓

✓

✓

V

Boîtier de commande (état)

✓

✓

✓

V

Fonctionnement des leviers de commande

✓

✓

✓

V

Repérage des commandes

✓

✓

✓

V

Lisibilité des consignes générales de sécurité

✓

✓

✓

V

Indicateur de verouillage latéral de benne

✓

✓

✓

V

Indicateur de blocage suspensions (sonore + visuel)

✓

✓

✓

V

Indicateur de position BAE (visuel)

✓

✓

✓

V

Dispositifs optionnels

B D NEO V/F N°

Éclairage de travail

✓

✓

✓

V

Autres dispositifs

B D NEO V/F N°

✓

✓

✓

V

✓

✓

✓

V

État de la benne

B D NEO V/F N°

Axe de préhension

✓

✓

✓

V

Butées de verrouillage

✓

✓

✓

V

Longerons

✓

✓

✓

V

Fermetures arrières

✓

✓

✓

V

4

ESSAI DE FONCTIONNEMENT DU BRAS

NB : les essais en charge ne sont à réaliser que si l'état du bras le permet.

B D NEO

Interdiction de mouvements de la potence en position bennage

✓

✓

✓

Fonctionnement et réglage du limiteur de capacité (charge nominale + 10 % maxi)

✓

✓

✓

Fonctionnement général du bras de levage (mouvements sans à-coups, bruits, vibrations, échauffements, jeux anormaux...)

✓

✓

✓

ESSAI DE MAINTIEN DE CHARGE

B D NEO

Charge d'essai mise à disposition 4000 Kg

✓

✓

✓

Étanchéité des circuits

✓

✓

✓

Descente de la charge par rapport au sol : 0 mm

En cas de descente excessive de la charge, indiquer le ou les vérins sur lesquels se situe la fuite :

Vérin de 1 Déplacement de 0 mm

Vérin de 2 Déplacement de 0 mm

EXAMENS ET ÉPREUVES

Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP

Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mm recommandation VGP)

✓

✓

✓

Charge d'essai : 4000 Kg à une distance mesurée de : 3 m

✓

✓

✓

Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?

Non

Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?

Oui

EMA VGP

Adresse : 7,rue de Boullancourt
Code Postal : 80500 Gratibus
Tel : +33 106 21 95 26, 17
E-mail : elie.mazy@gmail.com
Site Web : https://www.ema-vgp.fr
Siret : 9526922600014 - APE : 7732Z

2 / 2